



Master professionnel FINANCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES GROUPEMENTS

OBJECTIFS

Le Master professionnel 2 « **spécialité : finances des collectivités territoriales et des groupements** » a pour objectif de répondre à un besoin urgent de personnels qualifiés dans le domaine des finances publiques locales en accueillant d'une part les membres de la fonction publique territoriale ou nationale en poste qui souhaitent s'engager dans une reconversion professionnelle en se spécialisant dans le domaine des finances locales, et en accueillant, d'autre part, les étudiants afin de les former au maniement et à l'exploitation des outils financiers, fiscaux et comptables des collectivités territoriales.

Modalités de recrutement

■ Sur sélection

La spécialité est accessible aux titulaires d'un Master 1^{ère} année Administration économique, sociale et culturelle, Sciences du management, Droit, Science économique, Psychologie, sociologie ou d'un diplôme équivalent (Ecole de commerce, IEP, Ecole d'ingénieurs, etc.). Le candidat peut télécharger un dossier de candidature sur le site Internet de l'Université de Bourgogne (ou s'adresser au secrétariat de la spécialité pour y retirer un dossier papier) entre le 15 janvier et le 25 mai. Le dossier dûment rempli devra être déposé ou envoyé au secrétariat de la spécialité avant le 1^{er} juin impérativement.

L'enquête menée en avril 2006 auprès des promotions 2000 à 2006 (119 diplômés) permet de connaître la répartition selon l'origine de leur diplôme antérieur (M1 ou maîtrise) :

AES : 34 %, Gestion/Economie : 28 %, Droit : 15 %, ESC 9 %, Philosophie/Sociologie/Psychologie : 6 %, Education/Communication : 3 %, Divers 5 %.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université

ORGANISATION DE LA FORMATION

Contenu de la formation

La formation s'articule autour de :

- plusieurs modes d'enseignements qui s'appuient sur des cours magistraux, des séminaires, les conférences d'actualité organisées conjointement avec le CNFPT sur des thèmes relatifs aux finances locales et la comptabilité publique, des études de cas et des recherches sur dossiers. A ces interventions inscrites dans le programme du M2, s'ajoutent les formations

que l'étudiant ou le fonctionnaire en formation continue a choisi de suivre dans le cadre des stages proposés par le CNFPT.

- un travail de recherches qui porte sur un des enseignements suivis en cours ou en séminaire et donne lieu à la préparation d'un rapport
- un stage obligatoire de deux mois minimum

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRE 3 –

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Finances locales	- finances communautaires	24		24	3	CT	1		2
	- finances intercommunales	24		24	3	CT	1		2
	- finances locales comparées et sociologie fiscale	18		18	2	CT	1		1
TOTAL UE 1		66		66	8				5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Aménagement du territoire et optimisation des ressources	- intelligence territoriale et développement des territoires	18		18	3	CT	1		1
	- interventionnisme des collectivités locales	24		24	4	CT	1		2
TOTAL UE 2		42		42	7				3

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit budgétaire et comptabilité publique locale	- gestion informatisée de la comptabilité	24		24	3	CT	1		2
	- contentieux budgétaire local	18		18	3	CT	1		2
	- comptabilité publique locale appliquée	24		24	4	CT	1		4
TOTAL UE 3		66		66	10				8

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Conférences de culture générale et préparation aux concours	- conférences de linguistique (anglais)	18		18	3	CT	1		2
	- conférences de méthodologie et préparation aux concours	9		9	4	CT	1		4
	- gestion des équipes et synergie professionnelle	12		12	2	CT	1		1
TOTAL UE 4		39		39	5				3
TOTAL SEMESTRE 3		213		213	30				19

SEMESTRE 4 –

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit des produits bancaires et contrats financiers	- aspects financiers du droit des contrats	18		18	4	CT	1		2
	- gestion stratégique des finances locales et des marchés financiers	24		24	5	CT	1		3
TOTAL UE 5		42		42	9				5

UE 6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion financière des collectivités territoriales	- gestion de la dette et de la trésorerie	18		18	4	CT	1		2
	- contrôle de gestion	24		24	5	CT	1		3
TOTAL UE 6		42		42	9				5

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage ou mémoire	- rapport de stage ou mémoire				6	CT	1		2
	- soutenance				6	CT	1		2
TOTAL UE 7					12				4
TOTAL SEMESTRE 4		84		84	30				14

■ Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

STAGE

- un stage obligatoire de deux mois minimum dans les collectivités territoriales, les groupements de communes, ou toute autre entreprise ou association travaillant avec les collectivités territoriales.
- la rédaction ainsi que la soutenance d'un rapport de stage, en présence des tuteurs universitaires et des tuteurs d'accueil de la collectivité.

Remarque : Pour les fonctionnaires en formation continue, le stage est remplacé par la rédaction d'un mémoire, lequel a pour objectif de familiariser le fonctionnaire à la recherche, au développement des problématiques, travail auquel l'étudiant est habitué.

Le mémoire donne lieu à une soutenance devant un jury composé de deux universitaires membres de l'équipe pédagogique.

LES COMPETENCES ACQUISES

- En matière de finances et fiscalité des groupements, les enseignements dispensés permettent la maîtrise de la fiscalité intercommunale et une parfaite appréhension de la notion de taxe professionnelle unique, de fiscalité mixte et de fiscalité additionnelle. Ils permettent également la définition et la maîtrise des moyens de financement les mieux

adaptés des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou non.

- En matière de contrôle de gestion des deniers publics locaux, le diplôme permet l'apprentissage des principes de base, et forme à la lecture méthodique d'un budget local et intercommunal. A l'issue de la formation, l'étudiant a appris à dégager les ratios les mieux ciblés en fonction du profil financier de la collectivité analysée. Une approche pratique permet de s'initier à la mise en place d'un équilibre de financement dépendant du couple emprunt-fiscalité. Au sortir du séminaire, l'étudiant ou le fonctionnaire sait dégager du budget local des marges de manoeuvre financière à partir de trois grands domaines : la solvabilité, la pression fiscale et la capacité à autofinancer l'investissement. Il acquiert par ailleurs la maîtrise de la pratique du budget communal, de son élaboration à sa présentation jusqu'à son adoption et son exécution.

- L'étude de l'aspect financier des contrats administratifs permet de mesurer les risques financiers qui résultent de contrats de marchés publics, d'assurance, de location. La mesure et la définition de ces risques permettent à l'étudiant ou au fonctionnaire de collaborer avec le service juridique des collectivités dans le cadre de la mise en place de ces contrats.

- Apprentissage des différents produits de financement des investissements proposés par le secteur bancaire aux collectivités territoriales et à leur groupement. Elle initie l'étudiant à la négociation des produits bancaires et à la recherche du meilleur produit par rapport aux besoins et aux capacités financières de la collectivité que l'étudiant apprend également à analyser.

LES DEBOUCHES

Cette formation mène aux emplois dans le domaine des finances dans les collectivités territoriales, les groupements, les sociétés ou les cabinets de conseil.

Les fonctions susceptibles d'être occupées par les titulaires du diplôme sont :

- conseiller dans tous les domaines fiscaux, financiers et comptables des collectivités territoriales et des groupements, en collectivités territoriales ou en cabinets de conseil ;
- auditeur financier des collectivités territoriales,
- directeur financier ou d'adjoint au directeur financier d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de communes,
- responsable de la direction du développement économique d'une collectivité ou d'une société d'économie mixte locale,
- conseiller financier membre d'un cabinet d'exécutif territorial,
- contrôleur de gestion et analyste de la stratégie financière consultant en finances et stratégie financière locale, ...

Les étudiants lauréats du diplôme acquièrent également une solide formation dans le domaine des finances publiques leur permettant ainsi de passer dans d'excellentes conditions l'option « finances publiques » présente dans tous les concours.

Contacts

Responsables du diplôme : Patrice RAYMOND – Maître de conférences en droit public

Secrétariat-scolarité : Claudine GAUDEZ 03.80.39.53.86 m2jct@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement : UFR Droit et Science Politique – Institut d'administration Economique et Sociale